

"Lou Badaou" (LE CURIEUX)

INFORMATIONS DU CONSEIL Municipal
du CASTELLET

MES CHERS COMPATRIOTES ET AMIS

Vous allez parcourir notre n° 3 du "BADAOU" et vous faire une idée personnelle de l'action de votre Conseil Municipal ce qui vous permettra de juger objectivement de son efficacité.

Je ne prétends pas dans les quelques pages qui vont suivre brosser un tableau complet de nos activités, mais simplement continuer à vous faire connaître comment nous gérons la collectivité et comment avec des ressources très modestes (20.500 F d'impôts directs en 1974) nous essayons de faire progresser notre village, de le rendre attrayant pour tous.

Mon intention n'était pas d'écrire un papier personnel dans ce numéro, mais les travaux de construction de notre lac faisant couler énormément de salive, il m'est apparu nécessaire de prendre mes responsabilités pour défendre une affaire à laquelle je crois particulièrement et qui améliorera sensiblement et pratiquement gratuitement les possibilités d'irrigation de la Commune. Cette réalisation joindra l'utile à l'agréable puisque, grâce à son empoissonnement, elle deviendra le rendez-vous des pêcheurs. Les baignades y seront interdites car pour les autoriser il nous faudrait payer un maître-nageur.

Ce lac, je l'ai voulu et j'en prends la responsabilité, j'ai été suivi par tout mon Conseil Municipal, par le Syndicat d'Irrigation, j'en suis heureux.

Je suis persuadé de son utilité.

Quand vous lirez ce numéro du "BADAOU" il sera terminé dans la première partie de sa première phase et nous nous apprêterons à commencer les travaux d'une conduite d'eau qui amènera la moitié de l'eau d'irrigation directement dans l'écluse du Moulin de Bicaïs et permettra ainsi aux propriétaires des terrains situés à l'aval d'avoir les mêmes possibilités d'irrigation que les autres.

Ça aussi je l'ai voulu et pour ça aussi je me suis "arrangé" pour que le budget municipal ne soit pratiquement pas touché.

Je tenais à ce que vous le sachiez.-

René  A R R A S

NOTRE BUDGET 1975

Tout d'abord quelques précisions sur le fonctionnement financier d'une Commune.

Trois documents essentiels sont votés par le Conseil Municipal :

- Le Budget Primitif,
- Le Budget supplémentaire,
- Le Compte Administratif.

Le Budget primitif est voté en Février/Mars chaque année. Il contient les dépenses et les Recettes prévues pour l'année.

Le Compte Administratif de l'année précédente est approuvé courant Juillet. C'est un document qui donne les comptes exacts des dépenses et recettes de l'année écoulée.

Le Budget supplémentaire est voté courant Juillet/Août. Il permet de modifier éventuellement les Dépenses et Recettes du Budget Primitif en intégrant les reliquats financiers du Compte Administratif.

Ainsi pour 1975 le Budget Primitif a été voté en Mars, le Compte Administratif de 1974 sera approuvé en Septembre/Octobre et le Budget supplémentaire 1975 voté à la même époque en tenant compte du compte administratif de 1974.-

A.I.73

A.I.72

A.I.71

| Dépenses | Prévues | Exécutées | Prévues | Exécutées | Prévues | Exécutées | Prévues | Exécutées | Budget |
|--------------------------------|--------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------------|
| | B.S. 1971 | | B.S. 72 | | B.S. 73 | | B.S. 74 | | Primitif 1975 |
| Denrées et fournitures | 1.530 | 1.805 | 2.200 | 632 | 6.500 | 1.870 | 8.500 | | 13.100 |
| Frais de personnel | 5.700 | 4.750 | 7.000 | 4.750 | 25.300 | 23.900 | 32.613 | | 46.398 |
| Impôts et Taxes | 770 | 1.036 | 1.250 | 1.874 | 2.193 | 2.000 | 2.300 | | 2.400 |
| Travaux et Services Extérieurs | 13.500 | 4.720 | 22.300 | 12.000 | 11.800 | 6.460 | 12.300 | A | 15.300 |
| Participations et Contingents | 3.000 | 2.850 | 4.650 | 4.700 | 5.890 | 4.690 | 5.830 | approuver | 8.519 |
| Allocations Subventions | 500 | 380 | 760 | 470 | 699 | 641 | 1.200 | en | 1.200 |
| Frais de gestion générale | 21.600 | 19.800 | 22.200 | 24.459 | 24.975 | 24.890 | 27.500 | 1976 | 30.970 |
| Frais financiers | 9.000 | 8.950 | 8.570 | 8.570 | 1.054 | 10.504 | 10.103 | | 12.032 |
| <u>Recettes</u> | | | | | | | | | |
| Produits de l'exploitation | 11.500 | 10.100 | 12.100 | 9.060 | 19.600 | 15.600 | 19.200 | | 17.780 |
| Produits domaniaux | 19.000 | 15.700 | 20.150 | 18.900 | 25.400 | 23.142 | 30.400 | | 30.200 |
| Produits financiers | 26 | 49 | 49 | 49 | 49 | 49 | 49 | | 49 |
| Recouvrements subventions | 17.300 | 14.900 | 17.926 | 14.900 | 21.900 | 25.000 | 21.418 | | 25.600 |
| Taxe sur les salaires | 14.000 | 14.000 | 16.100 | 16.110 | 17.900 | 17.900 | 23.310 | | 24.190 |
| Impôts indirects | 3.200 | 2.100 | 3.400 | 2.778 | 4.700 | 4.600 | 5.910 | | 5.900 |
| Centimes et subvention fiscale | 13.556 | 14.329 | 14.849 | 15.749 | 18.900 | 18.890 | 21.056 | | 26.000 |

P. S. - Ce tableau ne comporte que la Section Ordinaire. Nous vous parlerons une autre fois de la Section Investissement.
(Gites - Lac - Chemins - etc)

- Quelques explications sur les appellations -

IMPOTS et TAXES :

Il s'agit surtout de l'impôt foncier dû par la Commune pour ses bâtiments et ses terrains.

TRAVAUX et SERVICES EXTERIEURS :

Il s'agit de l'entretien des bâtiments communaux, du réseau d'eau, d'égout, des chemins vicinaux etc...

PARTICIPATION ET CONTINGENT :

Il s'agit des dépenses d'aide sociale, du service d'incendie, des participations aux syndicats intercommunaux (électrification, télévision, digues de l'Asse, etc...)

FRAIS DE GESTION GENERALE :

Ce chapitre est gonflé par les frais de ramassage scolaire, mais il s'agit d'un jeu d'écriture, les sommes étant récupérées dans Recouvrements des Subventions.

FRAIS FINANCIERS :

Il s'agit des intérêts des emprunts

PRODUITS DE L'EXPLOITATION :

Vente de l'eau et taxe d'assainissement

PRODUITS DOMANIAUX :

Location des Gîtes

IMPOTS INDIRECTS :

Subventions de l'Etat et taxe d'équipement.-

Cette déviation actuellement susceptible de se réaliser est une vieille affaire si l'on en juge par la délibération prise en séance ordinaire par le Conseil Municipal du 12 Août 1891 qui précise :

" Le Conseil Municipal du CASTELLET considérant que la circulation publique offre des difficultés très sérieuses dans la traversée du CASTELLET, chemin d'intérêt communal n° 9, aux voitures charettes attelées qui y circulent continuellement, considérant qu'à cause de ces difficultés des accidents graves peuvent se produire et que l'Administration par le bon entretien des chemins a le devoir de les prévenir, considérant que le Conseil Municipal du CASTELLET à différentes époques et notamment le 19 Février 1882 - 19 Novembre 1882 - 24 Mai 1885 - 21 Février 1886 a pris des délibérations demandant dans cette traversée une prompte rectification et qu'il a même voté une somme de 200 Francs à prélever sur les fonds de la Caisse des chemins vicinaux de la commune et destinés à améliorer ce chemin, considérant que jusqu'à ce jour l'administration, malgré les réclamations réitérées de la population et du Conseil n'a pris aucune mesure pour rendre la circulation plus facile émet de nouveau le voeu que des travaux soient effectués dans un délai rapproché pour faire cesser un fâcheux état de chose qui dure depuis trop longtemps".

La délibération porta ses fruits, un plan d'alignement fut établi et approuvé par le C.M. le 18 Novembre 1891 il est dans les archives de la Mairie mais n'a jamais été appliqué.

15 Novembre 1963 : Le Conseil Municipal demande une déviation
vous connaissez la suite.-

- L'ELECTRICITE DANS LA COMMUNE -

A l'époque où la pollution nucléaire est à l'ordre du jour, il est bon de rappeler que la Commune n'a connu la fée électricité qu'en 1938, c'est-à-dire 10 ans après la première demande du Conseil Municipal, demande faite le 5 Janvier 1928 reproduite ci-dessous :

" L'an mil neuf cent vingt huit et le cinq du mois de Janvier à six heures du soir, le Conseil Municipal de la Commune du CASTELLET s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session extraordinaire après convocation régulière et sous la présidence de M. BREMOND, Maire.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire relatif à l'installation de l'éclairage électrique dans la Commune

considérant que ce mode d'éclairage se généralise de plus en plus, que les habitants de la Commune seraient tous désireux de profiter de ses nombreux avantages,

que l'éclairage des rues avec lampes à pétrole serait actuellement plus onéreux que l'éclairage électrique,

Décide à l'unanimité de faire établir un projet d'installation de l'éclairage électrique dans la commune et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien charger le Génie Rural de ce travail".-

OU EN SOMMES NOUS SUR LE PLAN MUNICIPAL ?

NOTRE LAC

Il serait moins prétentieux d'écrire : la création d'une retenue d'eau pour l'irrigation, mais permettez-nous ce petit accès d'orgueil, car nous sommes heureux du résultat qui se pointe à l'horizon.

Çà y est nous y sommes, la première tranche du projet a été mise à l'Appel d'Offres le 21 Avril 1975 et nous pouvons escompter que l'été 1975 verra la réalisation des travaux.

De quoi s'agit-il au juste ?

Il s'agit d'une retenue d'eau d'environ 25.000 m³ (soit 25 millions de litres) d'une surface d'environ 8.000 m² et d'une profondeur de 3 m, qui sera réalisée dans le quartier de "L'Isclon" sur un terrain appartenant à Madame Veuve GUILGUES Marie-Louise et acheté par la Commune.

Comment seront financés les travaux ?

C'était le problème le plus ardu pour une Commune comme la nôtre, nous l'avons résolu au mieux des intérêts de la Collectivités et nous ne ferons aucun commentaire.

- Le montant prévu des travaux qui comportent en plus du "lac" l'amenée de l'eau par une conduite jusqu'au canal d'irrigation actuel est de : 102.000 F
- Nous avons obtenu du Ministère de l'Agriculture une subvention de 61.000 F
- Contracté un emprunt au Crédit Agricole de. 41.000 F

soit. 102.000 F

Il faut que vous sachiez que l'emprunt du Crédit Agricole est un emprunt au taux de 4 % pendant 20 ans soit un remboursement de 3.000 F par an qui sont pris en charge pour 75 % par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre des sommes allouées par ELECTRICITE DE FRANCE pour la Chute de SISTERON ; Ce qui fait qu'en réalité la Commune aura à payer pendant 20 ans 750 F par an.

Comme nous escomptons pouvoir louer ce lac pour la pêche à la Société d'ORAISON, nous vous laissons le soin de juger vous-même l'impact financier que cette réalisation aura sur le budget communal.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit là que d'une première tranche de travaux, la deuxième étant le bétonnage de tous les canaux d'irrigation ; Mais nous en reparlerons.

Indiquons pour terminer que cette "opération" a été menée par le Conseil Municipal et le Syndicat d'irrigation sans l'appui de personne ; cela pour couper court aux affirmations de ceux qui, maintenant que tout est cadré, voudraient bien s'en attribuer la paternité.

Avec quel argent sont entretenus les Chemins Vicinaux et les Rues du Village ?

C'est une question qui nous est souvent posée et qui mérite d'être explicitée.

Il existe 3 sources de financement

- . l'impôt local,
- . le Fond Spécial d'Investissement Routier,
- . le Programme annuel non subventionné.

Nous éliminerons le premier et nous nous contenterons du F.S.I.R. et du P.N.S. tous deux attribués par le Conseil Général de façon automatique selon la règle suivante

X mille francs par an par km de chemins ou de rues.

Cette répartition est la même pour toutes les Communes et il est faux de croire et de dire que telle ou telle Commune est avantagée par rapport à d'autres. Les sommes encaissées par les Communes ne varient qu'en fonction des longueurs de chemins de chacune d'elles.

Pour notre part nous avons 7 kilomètres de chemins.

Dans le canton, pour permettre que les Communes "encaissent" une somme plus importante les crédits sont "bloqués" sur 2 ans c'est-à-dire que les crédits annuels sont attribués, au prorata des kilomètres de chemins, en totalité une année aux communes de MALIJAI-PUIMICHEL-LES MEES et une année aux communes d'ORAISON-ENTREVENNES-LE CASTELLET.

Les communes d'ORAISON et LES MEES laissent à tour de rôle une somme d'environ 5.000 F attribuée une fois à ENTREVENNES, une fois à PUIMICHEL, une fois au CASTELLET.

Pour notre Commune les sommes ainsi encaissées (environ 15.000 F) tous les deux ans ne suffisent pas à un entretien correct et il va nous falloir dégager des ressources.

Vous devez savoir aussi que chaque année l'attribution de l'Etat diminue. Pour 1975, nous avons 15.000 F à notre disposition. Le Conseil Municipal décidera au cours d'une prochaine séance de l'utilisation de cet argent.

LA DEVIATION DU C.D. 12

C'est en 1963 (le 15 Décembre) que le Conseil Municipal, alors présidé par Germain ALLARD, avait émis le désir de voir le C.D. 12 dévié dans la traversée du village et demandé par l'intermédiaire du Conseiller Général de l'Epoque Marcel SAUVECANNE que le Service des Ponts et Chaussées fasse une étude à ce sujet.

C'est le 24 Novembre 1964 que le Conseil Municipal ayant pris connaissance du projet proposé l'a repoussé à l'unanimité considérant que le tracé prévu empruntait toutes les terres cultivables et enserrait le village dans un étai et a demandé une nouvelle étude de tracé le long du Torrent du Rancure.

Cette étude, d'abord refusée par les Services de l'Equipement qui ont essayé de faire de nouveau passer leurs idées en 1970, a été reprise à partir du 3 Septembre 1973 date à laquelle Maître Claude DELORME, Président du Conseil Général accompagné de Raymond PHILIPPE, Conseiller Général, a présidé au CASTELLET une séance de travail.

De cette étude est sortie le projet qui a été mis à l'enquête du 21 Mai au 11 Juin.

Le Conseil Municipal n'a connu ce projet que le jour de sa mise à l'enquête et de ce fait n'a pu faire aucune réserve avant. Nous pensons que c'est dommage.

Nous les avons faites au cours de l'Enquête à savoir :

- tracé empruntant encore trop de terrains cultivables en particulier à l'origine de la déviation coté ORAISCON.
- souhait de voir la déviation "coller" plus avec le Rancure ce qui éviterait des emprises dans des terrains cultivables.
- aménagement d'un carrefour d'accès au Village au bas de l'actuel chemin dit de "la Croix" et goudronnage de ce chemin.
- regrets de ne pas voir cette déviation aller jusqu'au Pont d'ENTREVENNES.

Serons-nous entendus ? Nous le souhaitons !

" LOU BADAOU " REÇOIT DU COURRIER

DE Edmond HUMEAU, notre poète :

" Le Facteur préposé à notre CASTELLET m'a remis "LOU BADAOU", je m'empresse de vous féliciter pour cette initiative qui m'a fort heureusement surpris.....

Je veux seulement vous remercier pour les initiatives que les informations du Conseil Municipal nous ont fait connaître et dont je suis bénéficiaire (Téléphone automatique - Ramassage des ordures) en souhaitant que votre programme de gîtes ruraux et de la déviation de la route soit mené au terme envisagé....."

DE Maître Raymond GUY, Avocat :

" C'est une très bonne idée d'éditer un bulletin d'information et je vous en félicite.-"

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX de 1900 à 1945

du 19 Mai 1935 au 29 Avril 1945

Maire : BREMOND Augustin
 Adjoint : LAURENT Paul
 C. M. : BARRAS Raoul - EXUBIS Henri - GIRAUD Louis - GIRAUD Sylvain
 ARMELIN Charles (Père) - MAGAUD Félicien - MAILLET Lucien -
 RENOUX Pierre -

du 19 Mai 1929 au 19 Mai 1935

Maire : BREMOND Augustin
 Adjoint : LAURENT Paul
 C. M. : MAGAUD Félicien - GIRAUD Louis - EXUBIS Henri - GIRAUD Sylvain
 RENOUX Pierre - GIRAUD Gustave - MAILLET Lucien - BARRAS Raoul

du 17 Mai 1925 au 19 Mai 1929

Maire : BREMOND Auguste
 Adjoint : LAURENT Paul
 C. M. : MAGAUD Félicien - EXUBIS Henri - RENOUX Pierre - GILLY
 Célestin - GIRAUD Sylvain - BARRAS Raoul - GIRAUD Louis -
 RICHAUD Firmin -

du 10 Décembre 1919 au 17 Mai 1925

Maire : RENOUX Pierre
 Adjoint : ESMIOL Calixte
 C.M. : LAURENT Léon - ROCHE Cyrille - BAUDUN Gabriel - MAILLET Lucien
 MAGAUD Félicien - BREMOND Augustin - GIRAUD Louis -
 EXUBIS Henri -